

Berne, en décembre 2016

A nos clients

Informations importantes pour le début de l'année 2017

Mesdames, Messieurs,

Comme d'habitude à cette époque de l'année, nous nous faisons un plaisir de vous communiquer les principales informations relatives à la prévoyance professionnelle, et nous vous prions de bien vouloir les transmettre à vos collaborateurs/trices ainsi qu'à vos retraités/es.

Montants limites inchangés

Les montants limites de la prévoyance professionnelle demeurent inchangés au 01.01.2017 par rapport à l'année précédente. Vous trouverez les montants limites ainsi que les informations relatives aux taux de conversion et de rémunération des avoirs de vieillesse dans le document «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2017».

Intérêt supplémentaire de 1,00 % sur l'avoir de vieillesse

Le taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral s'élève désormais, en 2017, à 1,00 %. Nous rémunérons toutefois les avoirs de vieillesse à un taux de 2,00 %. Nos **clients bénéficient dès lors à nouveau d'un intérêt supplémentaire de 1,00 %** aussi bien sur l'avoir de vieillesse obligatoire que surobligatoire.

Nouvelle réduction des cotisations de risque prévue dans la prévoyance LPP à partir du 1^{er} janvier 2018

En raison de l'évolution positive des affaires de la CP MOBIL, une nouvelle baisse des cotisations est d'ores et déjà prévue pour l'an 2018. Les employés/es ont déjà pu bénéficier d'une telle réduction en 2008, 2011, 2013 et 2016. Les retraités en ont eux aussi profité: en 2008 et en 2013, un montant supplémentaire leur a été crédité sous forme d'une rente mensuelle unique (13^{ème} rente de vieillesse ou au minimum CHF 500.00).

Le PartenaireWeb de la CP MOBIL

Les informations suivantes

- Entrée d'une personne assurée
- Changement de salaire
- Changement de plan
- Sortie d'une personne assurée
- Annonce annuelle du salaire pour l'ensemble de l'entreprise

peuvent être facilement transmises via notre solution PartenaireWeb. Après la saisie des données, le montant des contributions est directement affiché. Le premier accès s'effectue en trois étapes simples et peut être lancé sur notre site Internet (www.pkmobil.ch, voir pied de page).

Utilisation économique des moyens

La nouvelle stratégie ICT (informatique) nous permet d'optimiser encore les processus et les coûts. A partir de 2017, nous imprimerons de plus en plus de documents destinés à l'envoi en noir et blanc. Ces économies profitent directement à nos clients, qui bénéficient d'un rapport qualité-prix optimal.

La CP MOBIL soutient l'Aide Suisse aux Montagnards

Au lieu d'envoyer des cartes de Noël à sa clientèle, la CP MOBIL soutient cette année l'Aide Suisse aux Montagnards (www.berghilfe.ch) par un don. Depuis 1943, cette œuvre caritative contribue au développement d'espaces économiques et de vie, ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine régional et à l'entretien des paysages, ce qui permet de lutter contre l'exode rural.

Nous vous remercions très cordialement pour la bonne coopération et nous nous réjouissons de pouvoir vous compter parmi nos clients en 2017 également. L'équipe de la CP MOBIL vous souhaite, à vous et à vos collaboratrices et collaborateurs, de belles fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année.

Avec nos salutations les meilleures

Caisse de pensions MOBIL



Roland Graf
Directeur



Marc Nussbaumer
Responsable prévoyance professionnelle

Annexe:

Fiche d'information «Chiffres de référence et informations sur la prévoyance professionnelle 2017»